

1

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUILLET 2023 À 20H

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, Carole DECHAVANNE, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean

Absents: Marlène VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Carole DECHAVANNE

Date de convocation : 27/06/2023

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 30 mai 2023, l'ordre du jour suivant est abordé.

Monsieur le Maire annonce qu'une décision modificative est ajoutée à l'ordre du jour.

## Rapports d'activité

M. le Maire évoque le rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif et le rapport d'activité de la compétence Traitement et valorisation des Boues 2022 de Charlieu Belmont Communauté, qui sont consultables en mairie.

## Travaux de voirie par le Sivom Les Varennes 2023

Le Conseil approuve le programme de travaux de voirie : Chemin de la grande Terre et Chemin du Moulin. Il donne son accord pour la signature du marché remporté par l'entreprise THIVENT d'un montant de 13 180 € HT.

*Délibération n°2023/20 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0*

## Tarifs de la cantine pour l'année 2023/2024

La société ALTERREnative révisé le tarif du repas livré à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2023 : de 3,84 € TTC à 4,07 € TTC. Le Conseil décide de facturer au prix coûtant soit **4,07 € TTC le repas** aux familles bénéficiaires du service, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

*Délibération n°2023/21 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0*

## Tarifs de la garderie pour l'année 2023/2024

Le Conseil Municipal reconduit les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024, soit :

- **1,60 € par jour et par enfant pour les occasionnels** (Pour un service de garderie utilisé pour un enfant de 1 à 7 jours par mois et pour deux enfants de 1 à 6 jours par mois, le service est considéré comme occasionnel et facturé au jour).

- **11,50 € par mois et par enfant et 8,45 € par mois à partir du 2<sup>ème</sup> enfant pour les réguliers.**

*Délibération n°2023/22 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0*

## Bail du logement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne poste

Le Conseil approuve de louer pour 6 ans le logement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne poste à Mme L. avec un loyer de 467 € et 15 € d'acompte sur charges, par mois. La révision du loyer sera faite au 1<sup>er</sup> août de chaque année. Une régularisation des charges sera faite au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

*Délibération n°2023/23 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0*

## Dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase la Bouverie : remboursement anticipé de l'emprunt

M. le Maire rappelle la délibération prise le 21/02/2023 actant la demande de dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du gymnase de la Bouverie au 01/08/2023. Le Syndicat avait contracté en 2010 un prêt bancaire pour 20 ans auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 270 000 € au taux de 3,65%. Les communes adhérentes se répartissent le remboursement par anticipation du prêt. Le Conseil approuve le calcul et le paiement au Crédit Mutuel de 3370,90 € en remboursement du capital et de 111,92 € en remboursement des frais.

*Délibération n°2023/24 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0*

## Décision modificative

Les frais du remboursement anticipé de l'emprunt liés à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du gymnase de la Bouverie, avaient été prévus au budget 2023 au compte 65568. Les services de la DDFIP indiquent qu'il convient d'inscrire le remboursement des frais au compte 661138 et le remboursement du capital au compte 2041512.

Le Conseil accepte les écritures budgétaires suivantes :

En recettes de fonctionnement :

Compte 65568 Chapitre 65 : - 111,92 €  
Compte 661138 Chapitre 66 : + 111,92 €

En dépenses d'investissement :

Compte 204182 Chapitre 00105 : - 3 370,90 €  
Compte 2041512 Chapitre 204 : + 3 370,90 €

*Délibération n°2023/25 -- Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0*

Jurés d'assises 2024 : tirage au sort

Le Conseil tire au sort sur la liste électorale 3 jurés dont les noms seront communiqués au Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne.

Questions diverses :

Le Conseil choisit la couleur des portes de l'Eglise repeintes pendant les Journées Européennes du Patrimoine en septembre.

M. le Maire rend compte de l'offre de Vitogaz. La Commune projette le changement des cuves de gaz au profit de Vitogaz qui propose un contrat avec un tarif préférentiel dont les habitants pourraient aussi bénéficier. Les habitants de Jarnosse ayant une cuve à gaz sont invités à se faire connaître auprès de la mairie.

H. Alix fait un point sur les déchets. Le bilan de la nouvelle organisation mise en place en 2023 par Charlieu Belmont Communauté est positif. L'objectif en 2024 est de réduire les déchets organiques. Il faut signaler à Charlieu Belmont Communauté si on constate que le papier ou le verre n'est pas ramassé convenablement vers la plateforme de tri.

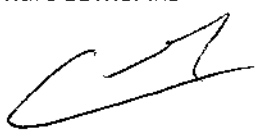
La prochaine réunion du Conseil est rappelée : mardi 12 septembre à 20h30.

Le Conseil devra se réunir également le mardi 26 septembre à 20h30 pour délibérer après avis du Comité Social Territorial rendu le 21 septembre sur les modifications des postes à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : Néant.

M. le Maire,  
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance  
Carole DECHAVANNE

